

AR Prefecture017-200043479-20250624-2025_06_06-DE
Reçu le 27/06/2025**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 24 juin 2025
DÉLIBÉRATION n° 2025-06-06****AUTORISATION DU PRESIDENT A REpondre A L'APPEL A PROJET D'ANDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LE GOÛT DE LA SOLIDARITE » 2025-2026**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-cinq, le 24 juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
29	15	19 (dont 4 pouvoirs)	
Quorum : 15			
Présents :			
Jean GORIOUX, Christian BRUNIER (a reçu pouvoir de Jean-Michel SOUSSIN), Philippe BODET (a reçu pouvoir de Serge AUGER), Danielle BALLANGER, Gilbert BERNARD, Marylise BOCHE, Patrick DE BARDEREAU DE SAINT MARTIN (a reçu pouvoir de Chrystèle BOURGEOIS), Chantal DARNEL (a reçu pouvoir de Jacky BRILLOUET), Christelle GRASSO, Pascale GRIS, Emmanuel JOBIN, Marie-France MORANT, Serge MOUEIX, Fabienne POUYADOU, Brigitte SABOURIN.			
Absents / excusés :			
Evelyne BAUDOIN (excusée), Pascale BERTEAU, Michel BOBIN, Catherine BOUTIN, Olivier DENECHAUD, Steve GABET, Paul LEBOT (excusé), Thierry PILLAUD (excusé), Valérie RIVÉ (excusée), Georges TOURENC.			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud Madame Lydia JADOT, Assistante administrative			
Secrétaire de séance : Madame Marie-France MORANT		Auteur de l'acte : Monsieur Jean GORIOUX, Président	
		Télétransmission en préfecture le : 27.06.25	
Convocation envoyée le : 16 juin 2025		N° : 017-200043479-20250624-2025-06-06-DE	
		Date de publication sur le site Internet : 30.06.25	

AUTORISATION DU PRESIDENT A REpondre A L'APPEL A PROJET DE L'ANDES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « LE GOÛT DE LA SOLIDARITE » 2025-2026

Monsieur Jean GORIOUX, Président, fait part aux administrateurs de l'appel à projet d'ANDES dans le cadre du programme "Le goût de la solidarité" soutenu par son partenariat CARNIATO, grâce à la vente de sa gamme de produits solidaires.

À chaque produit solidaire vendu, CARNIATO s'engage à reverser une partie des bénéfices réalisés à des épiceries solidaires du réseau ANDES dans le but de financer des projets proposés par des épiceries.

Ces projets devront être concrets, à un impact social et permettant à l'épicerie de renforcer ses actions ou de mettre en place des actions innovantes.

La dotation peut aller jusqu'à 2 500 €. Le dépôt des candidatures s'achève le 04 juillet 2025, les lauréats seront annoncés à partir de janvier 2026.

Aussi, le CIAS souhaite déposer sa candidature afin de développer ses ateliers socio esthétiques, qui restent un des outils à mobiliser et à renforcer, pour offrir au public un espace de détente, un lieu de rencontres et d'échanges permettant notamment de travailler l'estime de soi.

Cette action s'inscrit ainsi dans l'action globale du CIAS qui vise à lutter contre toute forme de précarité, et développer des actions d'insertion sociale et professionnelle.

Ces explications entendues, **Monsieur Jean GORIOUX, Président**, demande au Conseil d'Administration de se présenter sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**,

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- autorise le Président à répondre à l'appel à projet d'ANDES dans le cadre du programme « Le goût de la solidarité », 2025-2026,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 24 juin 2025

Le Président,



Jean GORIOUX

La secrétaire de séance,

Marie-France MORANT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.